

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2015



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. HOUPERT (pouvoir MME OUTHIER)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention Ville – CCAS

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi détermine le statut des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Outre les missions spécifiquement confiées par les textes, le CCAS de Dijon est chargé par la Ville de diverses missions d'action sociale.

Il constitue ainsi l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (familles, personnes défavorisées, personnes âgées, jeunes, etc.)

Pour lui permettre d'assurer ces missions, la Ville lui attribue une subvention d'équilibre annuelle et lui apporte divers concours :

- assistance générale en matière de systèmes d'information,
- gestion des ressources humaines,
- conseil et assistance dans les domaines juridique, des assurances et des marchés,
- suivi du patrimoine, des fluides,
- entretien, réparation et alimentation en carburant des véhicules,
- gestion de la documentation,
- réception et expédition du courrier.

Il est proposé d'établir une convention définissant la nature et l'étendue de ces concours.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'établissement d'une convention de mise à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale, de moyens et de services de la Ville ;
- 2 - approuver le projet de convention annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ